



## HUILE DE NEEM

### Huile végétale pour le soin des plantes.

Utilisable en **A**griculture **B**ioologique.

L'huile de Neem, issue de l'extraction à froid de graines d'*Azadirachta indica*, est un excellent répulsif d'insectes et champignons et permet la bonne santé du feuillage.

#### Rôles :

- Très bon répulsif contre les insectes et champignons indésirables sur les plantes.
- Évite la fumagine qui se développe sur le miellat des ravageurs.
- Permet de maintenir le feuillage des plantes propre pour favoriser leur photosynthèse.

#### Mode d'emploi :

- Dosage pour le jardin :** en pulvérisation foliaire 1 à 3 % : 100 ml à 300 ml dans 10 L d'eau de pluie/1000 m<sup>2</sup>.
- Ne pas traiter lors de fortes chaleurs (> à 30°C), ou lors de températures trop basses (< à 15°C).
- Ne pas mélanger avec les extraits fermentés de plantes.**
- Produit à utiliser en curatif et préventif sur les plantes.**
- Peut être utilisé sur ravageurs et maladies.

#### Précautions d'emploi :

- Ne pas utiliser non dilué.
- Respecter le mode d'emploi et les doses prescrites.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux. Tenir à l'écart des aliments et des boissons.
- Rincer la matériel et se laver les mains après chaque utilisation.

#### Stockage :

Conserver dans un endroit hors gel, loin d'une source de chaleur et de lumière.

Stocker à une température stable, supérieure à 20°C pour éviter que le produit se fige.

Conserver dans son emballage d'origine.

#### Composition :

- Première pression à froid de graines d'*Azadirachta indica* 100 % biodégradable dans le sol.




HUILE DE NEEM

**Huile végétale pour le soin des plantes.**

Utilisable en **A**griculture **B**ioologique.

**Conditionnement :**

 Bidon de 1L, 5L et 25L (sur demande).

**Norme :**

- ➔ Conditionné en Bretagne.
- ➔ Certifié NF U42-001.
- ➔ Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement RCE 2018/848.

